

Ministère public contre Hissène HABRE**Rapport de l'audience numéro 30 du 21 octobre 2015****I/ APERCU**

L'audience a porté sur l'audition de témoins à propos des tortures et actes inhumains dans les centres de détention. C'est dans ce cadre que 2 des 9 femmes déportées à Wadidoum en 1989 sont passées à la barre. Mme Hawa Brahim Faradj a témoigné en premier, suivie de Hadji Mérami Ali. Cette dernière n'a rapporté que le récit de son histoire, les parties n'ayant pas procédé à son interrogation. Ces femmes ont expliqué les circonstances de leurs arrestations respectives, leurs conditions de détention ainsi que leur situation à Wadidoum.

II/ AUDITON DES TEMOINS**A- AUDITION DU PREMIER TEMOIN**

NOM: BRAHIM FARADJ

PRENOM: Hawa alias Mardie

AGE: 43 ans

PROFESSION: commerçante

DOMICILE: N'djaména

❖ *L'arrestation et la détention du témoin au commissariat central*

Mme Hawa Brahim Faradj alias Mardie a commencé son exposé en affirmant qu'elle avait été arrêtée le 6 juillet 1985 aux environs de 20h. Elle a expliqué que l'adjoint du commissaire, M. Mahmat Wakay, était venu chercher sa mère. Ne l'ayant pas trouvée, il lui demanda de le suivre. Elle était entrain de s'exécuter lorsque son oncle dit à l'agent qu'il ne pouvait pas l'amener car elle était une petite fille. C'est ainsi qu'il les a embarqués ensemble pour la police.

Devant le commissariat central, l'adjoint au commissaire avait fait descendre le témoin; son oncle avait voulu faire pareil mais Wakay l'en avait empêché et avait demandé au policier de le laisser à coté de la mosquée. Selon le témoin, Wakay était revenu le lendemain et l'avait présenté au Directeur de la Sureté nationale (DSN), lui expliquant pourquoi il l'avait emmenée. Wakay déclara : « c'est un ordre ; il faut qu'elle reste là » puis il était parti.

Le directeur de la SN demanda à Mme Faradj son nom et l'endroit où se trouvait sa mère. Elle avait donné son nom et avait dit que sa mère était en voyage. Sur une question du parquet, le témoin précisa que sa mère était commerçante et était partie à Maïduguri (Nigeria). Le témoin affirme qu'elle avait pleuré durant son interrogatoire par le DSN et que ce dernier avait appelé quelqu'un au téléphone en parlant Goran. Le témoin comprenait ce qui se disait car son père était Gorane. Elle

affirma que le DSN disait : « on n'a pas trouvé Hadji mais sa fille est là, on fait comment ». Mme Faradj dit qu'elle ne savait pas ce que l'interlocuteur au bout du fil avait dit, mais le DSN avait rattaché et lui dit : « si ta mère ne revient pas, on peut même te garder pendant 10 ans ». Le témoin a ajouté qu'après une semaine, le DSN l'avait encore interrogée à propos de sa mère. Elle expliqua qu'elle avait une sœur à Ndjamena qui lui apportait les trois repas du jour. Sur une question de la chambre, Mme Faradj a précisé : « j'avais 13 ans et 6 mois lors de mon arrestation ; j'étais restée au commissariat pendant 2 ans. Là-bas, je ne faisais rien, je n'avais aucune activité et mes frères et sœur pouvaient passer la journée avec moi. Mais c'était très difficile car les gens venaient et partaient, moi je restais ». Le témoin affirme qu'après plus d'un an, le DSN avait été limogé. Le nouveau DSN était venu en visite dans sa cellule (selon le témoin c'était une cellule où les prisonniers ne devaient pas durer) et avait libéré tous les détenus qui n'avaient pas fait de fautes graves. Sur cela, le témoin lui avait demandé : « pourquoi je ne suis pas libérée moi aussi ? » ; il avait répondu : « ton cas ne dépend pas de nous, il vient d'en haut ». Selon Hawa Brahim, comme elle était toute jeune, le policier avait pitié d'elle et ne l'enfermait pas ; elle restait dans la cour avec eux. Elle a raconté qu'un jour, elle avait demandé aux policiers un comprimé (de la nivaquine) car elle ne se sentait pas bien. Comme elle en demandait souvent, elle avait pu en rassembler 40. Elle les prit en même temps et s'était évanouie. Elle fut traitée à l'hôpital et ramenée en prison. Selon elle, depuis ce jour, on ne la laissait plus dehors puisqu'elle avait tenté de se suicider.

Elle rajouta qu'elle avait passé deux ans au commissariat central et qu'elle avait encore essayé de se suicider en buvant du pétrole. Sur invitation des parties civiles, elle a expliqué que lorsque Brahim Djida était DSN, il l'interrogeait presque tous les soirs à propos de sa mère. Les autres policiers pensaient que c'était au sujet d'autre chose. Le jour du limogeage de ce directeur, les gardes l'avaient appelée pour lui dire que Brahim Djida était parti et qu'elle était enceinte de lui. Elle avait infirmé ces déclarations et leur avait demandé de l'amener à l'hôpital pour vérifier. Le médecin leur dit : « mettez de côté la grossesse car cette fille est vierge ». Le témoin déclara : « ils me gardaient là sans me libérer et commençaient à rapporter des ragots sur moi ; ils avaient atteint ma dignité. C'est pourquoi j'ai préféré mourir ».

Mme Faradj ajouta que sa mère était revenue à cause de sa détention et elle était allée directement voir le DSN afin de se rendre. Elle trouva sa mère dans le bureau et elles se sont embrassées en pleurant. Le DSN dit à sa mère de ne pas pleurer car sa fille était dans des conditions différentes des autres détenus et qu'elle n'avait pas été torturée. Il avait ajouté à l'attention de la mère : « va et demain nous ferons une note et ta fille sortira ». Le témoin déclara que sa mère était restée avec elle dans sa cellule jusqu'au crépuscule et qu'elle était partie sans que personne ne l'inquiétât. Le lendemain, Mme Faradj a expliqué qu'elle avait attendu les membres de sa famille en vain. Elle dit que, toutefois, Abba Moussa était venu avec la 4X4 bâchée et lui avait demandé de monter. Ils sont allés « aux Locaux ».

➤ *La détention « aux Locaux »*

Mme Faradj a fait savoir qu'au retour de sa maman, (après 2 ans passés au Nigéria pendant qu'elle était détenue au commissariat central de Ndjamena) espérant être libérée comme il lui avait été promis, elle s'était vue transférée « aux Locaux ». En effet, c'était le lendemain du retour de sa maman à Ndjamena qu'Abba Moussa était venu à 8 heures la récupérer pour l'acheminer « aux Locaux » avec la 4x4 bâchée. Elle a affirmé avoir trouvé dans la cellule des femmes, sa tante Hadjie Mérami Ali ainsi que la fille de celle-ci. Revenant sur sa discussion avec sa tante, elle déclara

qu'elles avaient échangé sur leurs situations et qu'elle avait fait savoir à cette dernière que son fils, Brahim, était décédé quand elle était au commissariat.

C'est ainsi que Hadjie Mérami Ali et sa fille, choquées par cette nouvelle, avaient commencé à pleurer. Cela ameuta les gardes et Abba Moussa avait donné l'ordre aux militaires de la chicoter pour les informations qu'elle avait données. Mme Faradj précise qu'après cela, les femmes qui étaient dans la cellule lui avaient fait savoir que dans la prison, on ne devait jamais raconter ce que l'on avait vu ou entendu car Rose Lokissim avait été exécutée pour avoir donné des informations.

Selon le témoin, les autres détenues lui avaient dit que Rose notait le nombre de cadavres par jour et détenait beaucoup de renseignements concernant la prison. Selon le témoin, les conditions de détention « aux Locaux » étaient « très difficiles » puisqu'elle a déclaré : « les conditions de détention aux Locaux étaient très mauvaises car il y avait la faim. On nous servait du riz avec un peu de gombo séché. La viande était très rare ». Elle a également affirmé que la cellule des femmes était ouverte chaque matin à 8 heures et n'était fermée qu'au soir à 18 heures.

Un jour, étant partie chercher de l'eau au robinet, elle y rencontra un militaire qui faisait le linge. Ce dernier l'avait questionnée sur ses origines, les causes de sa détention et son domicile. Il était allé chez elle annoncer à sa grande sœur qu'elle était toujours vivante mais sa famille étant sceptique avait demandé un signe pour lui servir de preuve. Elle a affirmé que quand le militaire était revenu vers elle, elle avait coupé un morceau de son habit pour qu'il le présente à sa famille. C'est suite à cela que les membres de sa famille l'avaient cru et lui avaient donné 25 000 francs pour elle. C'est avec cet argent que le militaire lui achetait des cacahuètes, des arachides et des dattes qu'il cachait près du robinet afin qu'elle vienne les récupérer. Cependant, elle a tenu à préciser que le militaire était de la même région qu'elle (Faya) mais que cela se faisait dans la plus grande discrétion par peur des représailles.

Elle a en outre mentionné les femmes qu'elle avait rencontrées « aux Locaux ». D'abord, elle parla de Rawda (mère d'un garçon nommé Guihini) qui bénéficiait d'un traitement de faveur puisqu'elle était Goran. Elle avait été libérée la veille de leur déportation à Wadidoum. Mme Faradj a ensuite déclaré y avoir trouvé une autre dame qui avait donné naissance à un garçon en prison. On baptisa l'enfant « Abakar Torbo » ; la mère avait été arrêtée à son huitième mois de grossesse. Mme Faradj a également affirmé avoir trouvé en prison Hazim Sakho qui avait à peu près le même âge qu'elle (15 ans et demi) et fut arrêtée en même temps que sa mère. Cette dernière était la fille d'un ministre de Habré qui avait des origines maliennes (Issakha Sakho).

Répondant à l'interpellation du procureur sur les archives de la DDS qui accusaient Hazim Sakho « d'agent espion pour le compte des Libyens » Mme Faradj a déclaré : « qu'est-ce qu'une petite fille de 15 ans peut savoir pour pouvoir servir d'espion ? Qu'on nous dise ce que nous avons fait pour mériter un tel sort ». Elle a fait mention du cas de la dame Dija. Celle-ci était malade et quand le docteur Saria était venu pour lui faire une injection, il en a été empêché par Abba Moussa et Abakar Torbo au motif qu'elle avait été libérée. Cependant, au moment de prendre congé, la dame était revenue vers elles en pleurs pour leur demander pardon car elle avait vu une pelle et des pioches dans la voiture et pensait qu'elle allait être exécutée. Depuis lors, on ne l'avait plus revue. Il paraîtrait qu'Abba Moussa avait expliqué aux autres gardes qu'il l'avait exécutée et avait menacé les autres détenues de leur faire subir le même sort si elles faisaient comme Dija. Cela s'est déroulé la veille de leur transfert à Wadidoum.

De plus, le témoin a signalé qu'elles avaient été rejointes « aux locaux » par trois autres femmes dont sa maman et Khadija Hassan Zidane, avec qui elles furent déportées le même jour à Wadidoum. Elles y séjournèrent pendant un an. Elle a tenu à préciser que c'est le jour du transfert qu'elle avait revu sa maman et cela l'avait rassuré car elle la croyait morte. C'est à ce moment que sa maman lui avait raconté qu'elle avait été cueillie à 23 heures le même jour qu'elle avait passée la journée avec elle au commissariat. Elle fut emmenée à la DDS avec ses enfants qui n'ont été libérés que suite à l'intervention de son oncle paternel qui travaillait à la présidence et qui était proche de Habré. Répondant aux interpellations, Mme Faradj déclara avoir vu des morts en prison. Elle a en effet signalé que les cadavres étaient rassemblés devant leur cellule avant d'être récupérés par la voiture qui les acheminait pour inhumation. Elle a même fait état de son oncle maternel qu'elle avait vu mourir en prison. C'était Clément Abaifouta qui était venu lui dire : « ton oncle va très mal. Il ne ressemble plus à rien ». Ainsi elle, avait saisi cette occasion pour faire une demande à ce dernier : « si mon oncle meurt, lavez sa djellaba et faites la lui porter mais ne le mettez pas dans un sac ».

Elle est ensuite allée le voir. Ce dernier, la prenant par la main, lui avait fait une confidence : « je vais mourir mais il faut dire à mon fils aîné de s'occuper de ses frères ». Elle a précisé que quand son oncle décéda, son cadavre avait été laissé sur place jusqu'au lendemain car Abba Moussa n'amenait jamais un seul corps. La dame a par ailleurs déclaré qu'un jour, Abba Moussa leur avait dit : « si on vous libère, le Tchad sera en deuil ». Selon elle, cela s'expliquait par le fait qu'elle détenait beaucoup d'informations sur ce qui se passait en prison.

❖ *Crédibilité du témoin*

Le témoin a fait un récit long et très détaillé. De ce fait, les parties ont durant les débats posé beaucoup de questions relatives à des confirmations. Elle ne voulait en aucun cas parler des violences sexuelles subies à Wadidoum suite aux questions de toutes les parties et de celles du président de la chambre. Elle a affirmé qu'elle pourrait entrer dans les détails si elle était entendue à huit clos. Elle ne voudrait pas que ses enfants entendent à la télé toutes les choses qu'elle avait vécues, puisque le procès est retransmis au Tchad.

B- L'EXPOSE DU DEUXIEME TEMOIN

NOM : Ali

PRENOM : Hadje Mérami

AGE : 60 ans

ADRESSE : Ndjamen

PROFESSION : commerçante

Au début de son interrogatoire, le témoin a affirmé devant la chambre que durant un de ses voyages (Kousséri – Nigéria – Libye), elle avait été informée par une certaine Khadija que son frère avait besoin d'aide à Ndjamen. Suite à cela, elle avait pris un vol pour s'y rendre. A son arrivée, elle fut interceptée et aspergée de gaz afin d'être conduite vers Saleh Younouss. Une fois à la DDS, elle fut interrogée par Bichara Chaibo par rapport à une de ses valises qui auraient contenu des dossiers

libyens. Ayant nié les faits, elle avait été libérée par Saleh Younouss qui lui avait proposé d'envoyer quelqu'un pour récupérer sa valise. Il l'avait ainsi conduite chez une de ses tantes à elle et lui avait délivré un laissez-passer.

2 jours après, Issa Harwai était revenu la chercher. A titre explicatif, Hadjie a précisé qu'elle revenait du mariage d'un proche de Habré marié à un de ses frères. C'était devant chez elle qu'elle avait trouvé Issa Harwai qui questionnait sa fille. Elle avait été embarquée et conduite de nouveau à la DDS pour y être interrogée. De là, on lui avait ôté tous ses bijoux en or avant de les mettre dans une enveloppe. Le témoin a affirmé qu'on lui avait demandé de dire la vérité par rapport aux Libyens. Suite à cela, elle fut torturée par électrocution, attachée et suspendue en l'air et rudoyée à coups de matraque. Elle a affirmé en ce sens : « c'est comme si une partie de mon corps se détachait du reste, j'étais comme morte et j'ai passé un an à ne sentir aucune partie de mon corps ».

Continuant son récit, Hadjie a souligné que le même jour, dans la soirée, on avait arrêté sa fille de 12 ans, Hazim Sakho (fille d'un ancien ministre) qui l'avait rejointe dans sa cellule « aux locaux ». Ensemble, elles y séjournèrent pendant 2ans. C'est par la suite qu'elles furent emmenées à Wadidoum. Durant le trajet, elle dit qu'à l'instar des autres qui avaient fait le voyage, leur véhicule avait fait un tonneau et qu'un fût contenant du gasoil lui était tombé dessus. Elle ne reçut aucun soin ; ce n'est qu'une fois à Wadidoum que les autres femmes ont essayé de la masser. En guise de précision, elle souligna qu'elles n'avaient pas à manger et qu'il leur arrivait de ramasser des aliments que les Libyens avaient laissés sur place. C'était des sacs de farine, des pâtes, etc. Elle a ajouté qu'elles assuraient les corvées du commandant de camp à savoir le linge, la lessive, la cuisine et puiser de l'eau. « Il faisait froid et on avait très faim ; on faisait de nous autre chose que je ne peux pas relater ici parce que j'ai des enfants, des petits fils, de même qu'une belle famille » déclara le témoin.

Un an plus tard, elles avaient été libérées et conduites à la DDS devant Abacar Torbo qui leur avait fait prêter serment sur le coran : rien vu, rien entendu, rien dire. Concernant ses bijoux, Hadjie a souligné qu'on lui avait demandé d'attendre le retour de Guihini Koré qui était en voyage à Paris. Elle ne recevait toujours rien malgré le fait que Habré ait emprisonné beaucoup de gens à cause de ses bijoux.

III / QUESTIONS PROCEDURALES IMPORTANTES

Hier, après l'audition de Mme Zidane « la Rouge », le président a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de faire examiner le témoin par un expert médical. Il a ajouté : « la chambre s'en tiendra aux déclarations de la dame, et même un examen médical ne permettrait pas à la chambre d'amputer ces cicatrices à un objet quelconque ou à une personne ». Le président poursuivit : « ce n'est pas parce qu'on ne la respecte pas, mais c'est pour qu'elle puisse rentrer avec toute sa dignité ».

Aujourd'hui, lors de l'interrogatoire des parties civiles, Me Moudeina a déclaré : « monsieur le président, nous avons une pièce à annexer au dossier. Il s'agit d'un document de la DDS qui fait état d'une liste de 116 détenus politiques libérés dont les 9 femmes déportées à Wadidoum ». Me Moudeina a aussi fait mention de 2 autres documents d'Amnesty international qui visent les 2 détenues mineures dont Hawa Brahim à l'époque. Cette dernière affirma à ce moment-là à la

chambre : « moi-même j'ai des cartes qu'Amnesty international avait adressées à Habré pour notre libération ».

Avant la pause-déjeuner, le président déclara : « les pièces de Me Moudeina et celles présentées par le témoin seront copiées afin d'être remises à toutes les parties ».

Le président demanda ensuite : « est-ce que la défense a une difficulté ? » ; et Me Ballal rétorqua : « absolument pas, tout est bienvenu ».

VI/ GESTION DU TEMPS

L'audience de ce jour a commencé à 9h13 et le président a fait observer une pause à 11h09. Elle a repris à 11h41 après une pause de 32 minutes et a été suspendue pour la pause déjeuner à 12h40. A la reprise, à 14h20, le premier témoin qui a occupé toute la session a continué son audition avec les questions de la défense. En effet, un des avocats de la défense a occupé toute la première session de l'après-midi avec ses questions. Le président le lui a reproché ; « 56 minutes à vous tout seul, ce qui dépasse largement le temps imparti au parquet, veuillez en tenir compte » dit-il. La deuxième session de l'après-midi a débuté à 16h18 et a pris fin à 17h23.

*Attribution Policy: TrustAfrica should be acknowledged in all reproductions of this report and use of its contents. A statement similar to the following will be acceptable: **“The production of this report has been made possible by TrustAfrica.”***